

Mazars

109, rue Tête d'Or

69451 Lyon Cedex 06

S.A.S. au capital de 5 986 008 euros

351 497 649 RCS Lyon

Société de Commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR

30660 Gallargues-le-Montueux

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

# DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR

30660 Gallargues-le-Montueux

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

---

À l'assemblée générale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avances de trésorerie entre la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et ses filiales HYBRIGENICS et STEMICIS.**

#### Personnes concernées

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS jusqu'au 18 juillet 2022, et Président du conseil d'administration de la société HYBRIGENICS et Président de la société STEMICIS.

Madame See Nuan SIMONYI, administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et administratrice d'HYBRIGENICS jusqu'au 18 juillet 2022.

Madame Louise ARMENGAUD, administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021 et jusqu'au 18 juillet 2022.

Madame Corinne LACAZOTTE-LELEU administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 30 décembre 2021 et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021 et jusqu'au 18 juillet 2022.

Madame Laurie LAFARGUE-MOREAU administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 30 décembre 2021 et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021 et jusqu'au 18 juillet 2022.

## Nature et objet

Convention de trésorerie entre les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, HYBRIGENICS et STEM CIS.

Aux termes de cette convention signée le 21 octobre 2019, les parties sont convenues de ce que DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS est chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie de ses filiales.

## Modalités

Les avances de trésorerie sont productives d'intérêts calculés annuellement.

Le solde débiteur du compte courant de HYBRIGENICS dans les comptes de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS au 31 décembre 2022 s'élève à 2 174 542 €. Ce compte courant a été rémunéré à hauteur de 56 531 €.

Le solde débiteur du compte courant de STEM CIS dans les comptes de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS au 31 décembre 2022 s'élève à 334 600 €. Ce compte courant a été rémunéré à hauteur de 7 391 €.

Lyon et Castelnau-le-Lez, le 22 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

 Séverine HERVET

 Hugues DESGRANGES

Séverine HERVET

Hugues DESGRANGES